

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1998
- TARIFICATIONS 1998

II - PERSONNEL COMMUNAL

- REGIME INDEMNITAIRE AU PROFIT DES FILIÈRES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES
- MODIFICATION DE POSTE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE
- CREATION DE 6 POSTES D'AGENTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
- REGLEMENTATION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
- CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

III - AFFAIRES SCOLAIRES

- REUSSITE SCOLAIRE
- PASSEPORT POUR L'EUROPE
- CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL CONTIGU AU CIMETIERE

IV - ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SOCIALES

- CONTRAT ENFANCE 1998 - NOUVEAU CONTRAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

V - EMPLOI

- PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LES CONTRATS PASSES DANS LE CADRE « EMPLOIS-JEUNES »

VI- TRAVAUX - VOIRIE - URBANISME

- ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET Monsieur MARIN/MARBRIER
- SOCIETE I.B.M. : NOUVELLE DEMANDE D'EXPLOITATION DE FORAGES DE PRELEVEMENT D'EAU à GRANDE PROFONDEUR SUITE A L'ANNULATION DE L'AUTORISATION DU 6 JUILLET 1994 PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES
- RAPPORT 1996 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ASSURES PAR LE S.I.A.R.C.E
- RAPPORT 1996 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ASSURES PAR LE S.I.A.A.P.
- ACQUISITION DU TERRAIN FOUCHY POUR LE NOUVEAU CIMETIERE
- TRAITE DE CONCESSION SEMESSONNE
- REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION Z.A.C. DE MONTVRAIN

VII - CONSEIL MUNICIPAL

- OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE

VIII - DIVERS

- VIREMENT DE CREDIT SERVICE DES SPORTS
- PROJET D'ACQUISITION D'UN TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE A L'ANGLE DE LA RUE CANOVILLE ET DE LA RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire ouvre la séance et avant de passer à l'ordre du jour, il informe les Conseillers Municipaux que le **Commandant René DHONT** ayant été empêché n'a pas pu assister à l'inauguration du nouveau centre de Secours le Samedi 22 Novembre 1997.

Il demande ensuite de passer à l'ordre du jour.